

LA FIN DES ANTILLES NÉERLANDAISES



*Par Jean-Charles NICOLLET
Juriste en Propriété Intellectuelle,
Cabinet REGIMBEAU*

Depuis le 10 octobre 2010, les Antilles Néerlandaises n'existent plus en tant qu'entité nationale indépendante mais sont devenues trois entités distinctes.

En effet, les îles Curaçao et Sint Maarten sont devenues indépendantes alors que les îles Bonaire, Saint Eustache et Saba (également appelées les Îles BES), auparavant indépendantes, sont maintenant rattachées aux Pays-Bas.

Conséquences en matière de droit des marques

La législation actuellement en vigueur aux Antilles Néerlandaises reste applicable et sera adaptée, dans le futur, pour chacune des nouvelles entités mais, normalement sans grands changements.

- Curaçao (nouveau code pays CW) et Sint Maarten (nouveau code pays NM)

Ces deux îles ont leur propre Office de Propriété Intellectuelle. Pour Curaçao l'Office des marques est le BIP, Bureau for Intellectual Property, dont le site internet est le suivant : www.bip.an.

Sint Maarten n'a pour l'heure pas encore d'Office de Propriété Intellectuelle et c'est le BIP qui s'en chargera sur cette île pour une période transitoire de 1 an, soit jusqu'au 10 octobre 2011.

Les marques nationales Antilles Néerlandaises restent en vigueur sans avoir à accomplir de formalités particulières. Lors de leur renouvellement, il faudra préciser si les marques doivent être maintenues à Curaçao ou à Sint Maarten ou dans les deux îles.

- Les Îles BES (nouveau code pays NL soit celui des Pays-Bas)

Ces îles étant rattachées aux Pays-Bas, c'est l'Office des Marques du Benelux qui est dorénavant en charge de la gestion de la propriété intellectuelle. Un site internet a été créé, dont le lien est : www.caribie.nl.

Afin que les marques nationales Antilles Néerlandaises soient maintenues dans les Îles BES, il est impératif de confirmer leur maintien en vigueur par le biais du site internet caribie.nl et ce, **avant le 10 octobre 2011**. Cette formalité est gratuite.

- Les marques internationales

Pour les marques internationales désignant les Antilles Néerlandaises, aucune démarche n'est à effectuer. L'OMPI se chargera de scinder les marques afin qu'elles couvrent Curaçao, Sint Maarten et les Îles BES.

Les Îles BES sont membres d'office de l'Arrangement de Madrid et, les îles Curaçao et Sint Maarten deviennent automatiquement membres de l'ensemble des conventions internationales auxquelles est membre le Benelux. Les îles Curaçao et Sint Maarten sont donc membres de l'Arrangement de Madrid, de la Convention de Paris pour la Protection des Droits de Propriété Intellectuelle...

Pour l'heure, les taxes officielles pour le dépôt et le renouvellement des marques internationales désignant ces trois nouvelles entités ne sont pas encore connues. Plus de précisions seront probablement apportées dans les semaines à venir.

*Par Jean-Charles NICOLLET
Juriste en Propriété Intellectuelle,*

Cabinet REGIMBEAU

Paris, le 2 Novembre 2010.

PARIS

Cabinet Regimbeau
20, rue de Chazelles
75847 PARIS CEDEX 17
Tél. : +33 (0) 1.44.29.35.00
Fax : +33 (0) 1.44.29.35.99
Contact : paris@regimbeau.eu

RENNES

Cabinet Regimbeau
Espace performance
Bâtiment K
35769 ST GREGOIRE CEDEX
Tél. : +33 (0) 2.23.25.26.50
Fax : +33 (0) 2 23.25.26.59
Contact : rennes@regimbeau.eu

LYON

Cabinet Regimbeau
139, rue Vendôme
69477 Lyon Cedex 06
Tel : +33 (0)4 72 83 85 70
Fax : +33 (0)4 78 24 30 78
Contact : lyon@regimbeau.eu

GRENOBLE

La Petite Halle
31, avenue Gustave Eiffel
38000 Grenoble
Tel : +33 (04) 38 12 24 15
Fax : +33 (0) 4 76 21 59 87
Contact :
grenoble@regimbeau.eu

MONTPELLIER

Cabinet Regimbeau
La Coupole Sud
329, rue Léon Blum
34000 MONTPELLIER
Tel : +33 (0)4 99 53 21 70
Fax : +33 (0)4 99 53 21 75
Contact :
montpellier@regimbeau.eu

www.regimbeau.eu

A propos du Cabinet Regimbeau :

Le Cabinet Regimbeau, Conseil en Propriété Industrielle, accompagne depuis plus de 75 ans les entreprises et les porteurs de projets des secteurs privés et publics, pour la protection, la valorisation et la rentabilisation de leurs innovations (brevets, marques, dessins et modèles). 10 associés animent une équipe de 180 personnes, dont les compétences s'exercent dans tous les aspects stratégiques de la propriété industrielle: veille technologique, contrats de licence, audit de portefeuilles de PI, négociations dans le cadre de partenariat, acquisition des droits, contentieux. La force de frappe homogène du Cabinet Regimbeau et de ses agences régionales permet de répondre à des logiques stratégiques internationales, tout en préservant des relations personnalisées de très haute qualité avec ses clients.